

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «TV Léman bleu: amélioration de l'information».

TEXTE DE LA QUESTION

TV Léman bleu bénéficie d'un taux de vision exceptionnel en ce qui concerne les séances de notre Conseil municipal et du Grand Conseil.

J'ai souvent été interpellé par des téléspectateurs sur les questions suivantes:

- Pourquoi les séances supplémentaires ne sont-elles pas diffusées? Cette remarque est justifiée par le fait que certains sujets sont attendus par la population.
- Pourquoi les ordres du jour ne sont-ils pas annoncés dans la presse, ou au moins les dates des séances ne sont-elles pas diffusées dans celle-ci?
- Pourquoi les points de l'ordre du jour n'apparaissent-ils pas sur l'écran, comme cela se fait pour l'intervenant?
- Pourquoi l'ordre du jour ne serait-il pas diffusé régulièrement avec l'indication du point traité?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait part des remarques de M. Juon au directeur de TV Léman bleu, M. Michel Chevrolet. Celui-ci a répondu que l'amélioration des retransmissions des séances du Conseil municipal fait partie des objectifs qu'il s'est fixés dès son arrivée et qu'une nouveauté allant dans ce sens a déjà été introduite. En effet, depuis le début de l'année, une mention des points de l'ordre du jour en cours de discussion apparaît régulièrement en bas de l'écran. Ces incrustations ne posent aucun problème technique, notamment depuis que TV Léman bleu a fait l'acquisition de matériel spécifique. La seule difficulté rencontrée tient au fait qu'une personne doit être rémunérée pour garantir cette prestation, et cela durant deux soirées par mois, de 17 h à 23 h. Cette tâche a pour l'instant été confiée à un journaliste, étant donné le degré de technicité et de connaissances nécessaires. Le coût de cette prestation supplémentaire a été évalué à 15 000 francs par année. Elle sera toutefois réalisée gratuitement dans un premier temps, car TV Léman bleu souhaite évaluer la plus-value de l'opération.

Concernant la retransmission des séances supplémentaires, M. Chevrolet estime leur coût à 1500 francs par séance, car il faut rétribuer le personnel qui travaille en plus des heures légales. Ce montant est d'ailleurs déjà facturé à l'Etat pour les retransmissions des séances supplémentaires du Grand Conseil.

Quant à la publication des ordres du jour ou des dates des séances dans la presse, elle dépend également des ressources financières à disposition. Il y a chaque année environ 10 ordres du jour, qui comportent en moyenne 5 pages A/4. Réduites au format A/5, chaque page coûterait, par exemple, 2400 francs (hors taxes) dans la *Tribune de Genève*. Cela représenterait une dépense annuelle d'au moins 120 000 francs par quotidien, ce que le Conseil administratif estime disproportionné par rapport aux 275 000 francs prévus au budget pour TV Léman bleu pour les retransmissions. Les ordres du jour étant disponibles sur le site internet du Conseil municipal, une apparition de ceux-ci à l'écran, avant ou pendant la séance, ne semble pas non plus indispensable.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 24 février 2005.